

## DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FUSION ET A LA FERMETURE DE PARCOURS AU SEIN DU MASTER MENTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUES

Vu le code de l'éducation en son article L613-1;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et notamment son article 4 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

### Article 1

Approuve la fermeture de parcours de master au sein de la mention *mathématiques appliquées, statistiques* :

- *ingénierie des risques économiques et financiers (IREF) : economic risks and data science*
- *ingénierie des risques économiques et financiers (IREF) : finance quantitative et actuariat*

### Article 2

Approuve la fusion de ces deux anciens parcours de master au sein de la mention *mathématiques appliquées, statistiques* pour créer le parcours *ingénierie des risques économiques et financiers (IREF) : finance, actuariat, economic risks and data science*.

### Article 3

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :

27 votes pour

1 vote contre

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis